

Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)

Projets de loi sur la réforme du leasing de voitures de service et sur la "banque climatique" :

Des améliorations substantielles s'imposent dans le sens d'une protection conséquente du climat et de la justice sociale !

Lors du dernier État de l'Union, le ministre d'État X. Bettel, le gouvernement luxembourgeois a souligné qu'il était urgent d'agir dans le domaine du climat. Dans les réunions internationales, le gouvernement luxembourgeois s'engage également en faveur d'une protection climatique conséquente, qui devrait même aller au-delà de ce qui a été décidé jusqu'à présent.

Dans ce contexte, la mise en place d'un conseil citoyen pour le climat au Luxembourg a été présentée récemment. Objectif : les citoyens doivent formuler des suggestions sur les mesures à prendre au Luxembourg en matière de protection du climat, qui vont au-delà des mesures prévues dans le plan national énergie-climat.

Parallèlement, le gouvernement affirme qu'il prendra des mesures conséquentes pour réduire la pénurie d'énergie.

Outre ces déclarations bienvenues, le gouvernement a présenté deux textes de réforme qui sont loin d'être à la hauteur de ces ambitions :

- le règlement grand-ducal modifié du 23 décembre 2016 portant exécution de l'article 104, alinéa 3 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, qui vise à réformer les dispositions relatives au leasing de voitures de service ;

- le projet de loi " relatif aux aides à des prêts climatiques ", c'est-à-dire la banque climatique.

Selon le Mouvement Ecologique, ces textes de réforme présentent de graves lacunes, car ils n'ont pas la cohérence nécessaire avec les objectifs mentionnés et sont même en contradiction avec ceux-ci :

- Manque de cohérence en matière de protection du climat

Le Luxembourg ne remplit actuellement pas ses obligations internationales en matière de réduction des émissions de CO2. La mise en œuvre des objectifs du plan national énergie-climat risque également d'échouer actuellement. Ceux qui pensent que le gouvernement profiterait de telles réformes législatives - a priori bienvenues - pour assurer la meilleure protection climatique possible se trompent.

Les deux textes de réforme se distinguent en effet par leur manque de cohérence en matière de protection du climat ! En ce qui concerne les voitures de fonction, les moteurs à combustion profitent depuis trop longtemps d'un avantage en nature trop élevé, et les mesures prises au niveau de la banque climatique n'augmenteront probablement pas son attractivité pour les ménages à faibles revenus. Une

chose est sûre : si le Luxembourg continue à agir avec une telle réticence dans les réformes nécessaires, nous n'atteindrons jamais nos objectifs en matière de protection climatique...

- Des investissements publics mal ciblés

Jusqu'à présent, le gouvernement actuel a échoué dans sa propre ambition de mener une réforme fiscale durable. Ainsi, des incitations financières continuent d'être mises en place de facto, qui encouragent plutôt qu'elles n'empêchent les comportements nuisibles au climat. De même, l'analyse promise à plusieurs reprises sur la manière dont les fonds publics sont actuellement investis de manière contre-productive dans le sens de la protection du climat et de la biodiversité n'est pas encore disponible.

Mais le fait que le gouvernement cimenter encore cette situation avec les deux présentes réformes et veuille même décider en partie d'une dégradation n'est absolument pas acceptable.

Des mesures injustes du point de vue de la politique sociale

Les deux textes de réforme se caractérisent en outre par une injustice sociale. Au lieu de soutenir principalement les ménages disposant de moins de moyens financiers dans la "transition énergétique", les fonds seront à l'avenir versés de manière encore plus différenciée, c'est-à-dire sans tenir compte de la situation financière.

Le "taux d'intérêt zéro" si important ainsi que le soutien direct en capital pour les ménages les plus faibles dans le cadre de la banque climatique seront même supprimés... Le privilège des voitures de fonction sera certes réformé, ce qui est tout à fait louable. Mais pas suffisamment en détail. Si l'Etat investit déjà des fonds publics pour des personnes ayant tendance à avoir des revenus plus élevés (ce sont surtout ces personnes qui profitent du privilège des voitures de service), il est d'autant plus important que des objectifs élevés de protection climatique soient ainsi atteints.

Parallèlement à ces réglementations contre-productives, les citoyens doivent cependant pouvoir apprécier la taxe sur le CO2 en tant qu'instrument directeur : comment garantir ainsi l'acceptation des mesures politiques de protection du climat ?

Qu'il n'y ait pas de malentendu : La taxe sur le CO2 est indispensable à la transition énergétique ; le Mouvement Ecologique plaide même résolument pour une tarification plus élevée des émissions de gaz à effet de serre ainsi que pour une augmentation planifiable à long terme au fil des ans.

Mais l'acceptation de telles mesures n'est possible que si la politique climatique du gouvernement est socialement équitable et cohérente. Les deux textes de réforme ne répondent pas à cette exigence et tendent même à aller dans la mauvaise direction !

Le Mouvement Ecologique attend donc que

- les deux textes de la réforme soient révisés dans le sens de la protection du climat et d'un meilleur équilibre social ;

- des faits soient publiés sur la quantité de fonds collectés par la taxe sur le CO2, sur la manière dont ils ont été redistribués et sur l'impact que cela a eu, notamment sur les ménages les plus modestes ;

- que les paramètres d'une réforme fiscale durable et l'étude sur la réduction des subventions nuisibles à l'environnement soient publiés avant la fin de la législature ;

- un concept global comprenant des mesures concrètes visant à soutenir davantage les ménages financièrement faibles soit élaboré sans délai.